



## Suite a une fuite de chaudière

Par **fifitoun**, le 17/01/2010 à 13:27

Bonjour,

suite a une panne de chaudière cela fait une semaine que l'on n'a plus d'eau chaude, ni de chauffage, la panne est survenu le vendredi et le devis a été signé le lundi suivant par ma propriétaire à ce jour nous n'avond toujours pas de nouvelles de la société qui devrais intervenir, que peut on faire pour cela?

avons nous un recours contre l'entreprise ?

nous avons des convecteur mais cela a augmenter considérablement notre consommation électrique

quelle démarche pouvons nous faire pour cela ?

Merci pour votre aide, cordialement.

Par **jeetendra**, le 17/01/2010 à 15:28

[fluo]ADIL DU MAINE ET LOIRE[/fluo]  
312 Avenue René Gasnier  
49100 Angers  
02 41 81 89 40

Bonjour, lundi prenez contact avec l'Association ADIL (défense des locataires), ils tiennent

des permanences juridiques et vous aideront à faire bouger l'entreprise de dépannage pour la chaudière, courage et bon dimanche à vous.